

Les organisations syndicales étaient reçues le 20 juin 2008 par la Direction, pour débattre sur la transformation des métiers de l'encadrement dans le cadre d'un Groupe de Travail sur « l'évolution des métiers des ECT ».

Seule l'UFCM-CGT a fait une déclaration avançant nos revendications. À cette occasion, la délégation CGT a replacé cette réunion dans le contexte général de l'éclatement de l'entreprise. Nous avons rappelé notre cahier revendicatif et notre volonté de débattre de tous les métiers et de leurs conditions d'exercice. Manifestement, la Direction a été déstabilisée par ce positionnement. Elle n'a donc pas pu avancer sur ses seules orientations, la CGT l'obligeant à regarder des propositions alternatives.

L'UFCM-CGT a dénoncé :

- Le cadrage budgétaire restreint confirmé par la Direction au cours des débats.
- L'inadéquation entre l'effectif exécution et encadrement par rapport à la charge de travail.
- L'éclatement des ECT en activités, inefficace, rigide pour la production et dangereux pour les parcours professionnels.

L'UFCM-CGT a rappelé qu'elle revendique :

- L'ouverture d'un débat sur la pénibilité des métiers d'encadrement et des moyens à engager pour la réduire, voire la supprimer, comme prévu dans les groupes de travail.
- De conserver les métiers de la production dans le cursus TC « VET » et surtout d'ouvrir un débat sur les conditions d'exercice de ces métiers. Ainsi, nous avons proposé des temps de pause pour tout travail continu de 8 heures, comme le prévoient les textes de 1998, et la récupération du temps de passage des consignes.
- Pour le métier de RET, le respect des accords de 1999 prévoyant 20 agents par RET à temps plein et une évolution vers des équipes de 15 pour tenir compte de l'accord 35 heures et de Dynamic Pro.

Nous avons demandé un véritable calcul des heures que doit effectuer un RET pour accomplir l'ensemble de ses tâches, le projet Liberté semblant devoir encore alourdir la charge de travail. Le respect des engagements de 2008 sur le déroulement de carrière sur F.

- Pour les CBORM, les conclusions de l'étude sur le métier mettant en valeur la haute qualification de ces agents.
- Une formation complète avant la prise de poste, quel que soit le métier exercé en ECT (avec quelques exemples tirés de notre cahier revendicatif).
- Un parcours professionnel avec un déroulement de carrière harmonieux lié à l'ancienneté et à l'acquisition de nouvelles compétences.
- Une rémunération en lien avec les nouvelles exigences de l'entreprise, en faisant évoluer le code prime et en dénonçant en même temps la déperéquation du code prime 25 par rapport au métier de CBORM alors qu'une évolution était prévue en 1999 avec le code prime 23.
- Un débat sur les EVS afin de prendre en compte l'ensemble des déplacements et le temps d'accompagnement des ASCT (les RHR et les battements en seraient sinon exclus) et les contraintes liées aux métiers..
- L'amélioration et la simplification du suivi des agents et une assistance aux DPX pour les tâches administratives.

La Direction a pris acte de nos propositions et va les étudier durant l'été.

Pour la Direction, la transformation des métiers de l'encadrement dans les ECT c'est augmenter leur charge de travail (nombre de cheminots par équipe) **dans une logique de réduction des coûts.**

Pour l'UFCM-CGT, faire « évoluer » un métier, c'est partir de ses missions de base **pour construire un grand métier de l'encadrement de proximité** en intégrant les paramètres humains et les besoins des usagers.

**RET, RCT, CBORM, Maîtrises et Cadres des ECT,
l'UFCM-CGT vous appelle à construire le rapport de forces
pour la reconnaissance de nos métiers.**

**Union Fédérale des Cadres et agents de Maîtrise CGT – Cheminots
Expression du Collectif national des Maîtrises et Cadres des ECT**

01 49 88 61 00 – fax : 01 48 57 95 65

Pour tous contacts : ufcm@cheminotcgt.fr à l'attention du Collectif National ECT (GTN-TC)

Site : www.cheminotcgt.fr